

Paris, 23 juin 2009

Campagne de sensibilisation au bruit dans 20 lycées franciliens : résultats des tests de baladeurs

A l'occasion du Colloque « le bruit en Ile-de-France, perceptions et méthodes d'évaluation », Bruitparif publie les résultats des tests de baladeurs réalisés auprès de lycéens volontaires dans le cadre d'une **campagne pilote de sensibilisation au bruit au sein de 20 lycées franciliens**. Il s'agit d'un projet financé par la Région Ile-de-France et réalisé par Bruitparif avec ses partenaires sur ce projet : CIDB, Le RIF, 01dB, CNAM.

Les premières analyses de ces résultats, qui portent sur 418 tests, montrent qu'environ **54 % des lycéens écoutent leur baladeur à des niveaux supérieurs à 85 dB(A)**.

Ils sont 7 % à écouter à plus de 100 dB(A), ce qui correspond au bruit émis par un marteau piqueur, niveau qui ne devrait théoriquement pas être dépassé compte tenu de la réglementation européenne en vigueur.

Les lycéens qui écoutent très fort en ont généralement conscience, mais cela ne les empêche pas d'utiliser des appareils achetés hors Union européenne ou débridés.

On note également une forte disparité des pratiques d'écoute entre les lycées : plus les lycéens évoluent dans un milieu bruyant (zone urbaine dense avec de fortes concentrations d'infrastructures de transport, lycée professionnel ou technique avec ateliers), plus ils écoutent leur baladeur fort. Ceci peut aisément s'expliquer par le fait que, pour pouvoir écouter correctement la musique, il est nécessaire d'avoir un différentiel d'au moins 12 dB entre le niveau d'écoute et le bruit de fond résiduel. Le premier souci est donc qu'ils sont à un niveau trop élevé, et autre problème inhérent à cette pratique, qu'ils ne prennent pas forcément la peine de diminuer le volume de leur baladeur lorsqu'ils se retrouvent dans des ambiances plus calmes.

Par ailleurs, un élève sur deux, et près d'un adulte sur 3 de la communauté scolaire sont exposés au cours de leur journée au lycée à des niveaux de bruit dépassant 80 dB(A) en moyenne cumulée.

Tout cela milite pour s'attaquer de manière globale à la gestion du bruit dans l'environnement : **faire prendre conscience de la nécessité de réduire les niveaux sonores des ambiances urbaines, car cela n'est pas sans conséquence sur la santé, et sensibiliser les jeunes aux risques auditifs liés à l'écoute prolongée à de forts niveaux des baladeurs** sont deux actions complémentaires pour lutter contre ce phénomène. La Région Ile de France travaille sur ces 2 fronts : lutte contre le bruit ferré et routier, label Qualitel pour les logements subventionnés par la Région et information envers les jeunes lors des Festivals de musique (Solidays et Rock en Seine en particulier) afin de leur faire prendre conscience des risques encourus pour leurs tympans.

communiqué

Pour information

Les risques auditifs liés à l'utilisation du baladeur :

Ils sont liés au niveau sonore mais aussi à la durée d'écoute.

Ainsi 8h d'écoute à 85 dB(A) = 2h30 à 90 dB(A) = 45 min à 95 dB(A) = 15 min à 100 dB(A)

Que sait-on des pratiques d'écoute ?

- Selon l'enquête réalisée par l'INPES dans le cadre du baromètre santé-environnement, **8 % des personnes** interrogées déclarent utiliser un baladeur plusieurs fois par semaine.
- **1 jeune sur 10** écoute régulièrement de la musique sur son baladeur à fort ou très fort volume.
- D'après l'étude publiée par l'ORS en mars 2009, **1 Francilien sur 10** déclare écouter plus d'une heure par jour son baladeur (contre 1 personne sur 30 en province).
- **55 % des 18-25 ans Franciliens** écoutent leur baladeur plusieurs fois par semaine

Que sait-on des manifestations sur l'audition ?

1 lycéen sur 10 présente un déficit auditif, ce qui serait le double d'il y a dix ans.

Le comité scientifique des risques émergents et nouveaux de la commission européenne a rendu un avis public en octobre 2008 qui estime **qu'entre 5 et 10 % des utilisateurs** de baladeur risquent des pertes auditives irréversibles.

En quoi les musiques compressées sont-elles particulièrement dangereuses ?

Les musiques compressées sont des musiques à faible dynamique qui présentent un niveau relativement constant pour l'auditeur. En conséquence : elles n'offrent pas de périodes de repos et sont donc plus dangereuses à niveau égal que les musiques à forte dynamique.

Existe-t-il une réglementation sur les baladeurs ?

Arrêté du 24 juillet 1998 complété par l'arrêté du 8 novembre 2005 :

Les baladeurs vendus sur le marché français ne peuvent excéder une puissance sonore de sortie de 100 dB (SPL). La tension de sortie maximale est également limitée à 150 mV. Les baladeurs doivent en outre porter un message à caractère sanitaire ou un pictogramme précisant que, à pleine puissance, l'écoute prolongée du baladeur peut endommager l'oreille de l'utilisateur.

Quelles sont les recommandations de l'OMS ?

L'OMS recommande de ne pas écouter de musique à l'aide d'écouteurs, de manière quotidienne, à des niveaux supérieurs à 85 dB(A) en moyenne sur 1 heure ou qui dépassent 110 dB(A) en L_{Amax}.

Bruitparif, l'observatoire du bruit en Ile de France, a été créé en 2004 à la demande des élus régionaux afin de caractériser les nuisances sonores sur le territoire francilien et d'aider aux politiques de prévention. L'organisme est financé à 50% par la Région Ile-de-France, qui lui alloue un budget annuel de 800 000 euros pour déployer un réseau de surveillance sur le territoire francilien, accompagner les collectivités locales et mener des actions de sensibilisation (auprès des lycéens notamment).

Contacts Presse

Bruitparif : Cathy Lazare au 01 75 00 04 13 / 06 18 15 74 63

Conseil régional Ile-de-France : Ghislaine Collinet au 01 53 85 66 66